



2019/2020 Dossier Unique d'Inscription

Accueil Périscolaire
Escalade

Accueil de Loisirs
Sports Vacances

Multisports
Restaurant Scolaire

Renouvellement ou nouvelle inscription : au plus tard le 15 Juin 2019
Inscription en cours d'année : au moins une semaine avant l'arrivée de l'enfant

Un seul dossier pour 6 services

Le Dossier Unique d'Inscription a pour objectif de simplifier vos démarches d'inscription aux prestations et activités proposées par la Municipalité. Il doit être renouvelé chaque année. Un dossier incomplet ne permettra pas d'accéder aux réservations. Vous devrez être à jour de vos paiements. En cours d'année, tout changement de situation familiale ou professionnelle (domicile, séparation ...) devra être signalé par écrit ou par mail à l'Espace Famille. Pour les familles séparées/gardes alternées, une facturation séparée est possible. Chaque parent doit remplir un DUI. Les prestations proposées par la Ville sont accessibles en priorité aux enfants domiciliés à ARES.

RETOUR DU DUI A L'ESPACE FAMILLE						
Documents obligatoires pour la constitution du DUI						
	Accueil Périscolaire	Accueil de Loisirs	Ecole Multisports	Escalade	Sports Vacances	Restaurant scolaire
Fiches Informations Famille , Enfant et inscriptions aux services	X	X	X	X	X	X
Feuille de présence des mercredis		X				
Attestation CAF ou MSA datée de moins de 3 mois indiquant votre quotient familial	X	X			X	
Copie de l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale (CPAM, MSA, MNT, etc...)	X	X			X	X
Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire (responsabilité civile et individuelle accident)	X	X	X	X	X	X
Relevé d'Identité Bancaire si vous choisissez le paiement par prélèvement bancaire <small>si vous ne l'avez pas déjà fourni ou dans le cas d'une nouvelle domiciliation bancaire</small>	X	X	X	X	X	X
Certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités sportives pour une première inscription ou pour une réinscription si le certificat fourni date de plus de 3 ans			X	X	X	
Protocole d'Accueil Individualisé en cas d'allergie. A défaut d'un exemplaire actualisé joindre celui de l'an dernier (imprimé disponible sur demande)	X	X				X
Extrait de jugement comportant toutes les précisions nécessaires à la répartition de la garde en cas de séparation ou de divorce ou déclaration conjointe signée par les deux parents	X	X	X	X	X	X
Optionnel : Attestation de réussite à la pratique des activités aquatiques et nautiques en accueil de loisirs (pour les + de 6 ans) attestation téléchargeable sur le site internet de la ville.		Selon les activités			Selon les activités	

Selon l'évolution de la réglementation et des prestations proposées, d'autres pièces complémentaires pourront être demandées. En l'absence de justificatifs de revenus dans les délais fixés et du DUI complet, le tarif plafond sera automatiquement appliqué dans l'attente de la présentation de l'ensemble des pièces (pas de rétroactivité).

► Espace Famille

Les jours d'école : 8h-12h / 16h-19h
Dans l'école élémentaire

☎ 05.56.60.18.69 aps-clsh@ville-ares.fr

Mercredis et vacances : de 8h à 14h
Accueil de Loisirs 34 allée du Domaine des Lugéés

☎ 05.56.60.14.46 aps-clsh@ville-ares.fr

Pour :

- Le retrait et le retour du Dossier Unique d'Inscription.
- Signaler une absence, une annulation, une modification
- Toute question ou modification liée à votre compte famille
- La facturation et le paiement de vos factures



Julie HENRY
Accueil Espace Famille
Facturation APS
et Accueil de loisirs



Pascale GONZALEZ
Facturation
Restauration scolaire

► Portail famille

www.ville-ares.fr

À la remise du DUI, vous disposez d'un "compte famille" accessible sur le Portail Famille depuis la page d'accueil du site Internet de la Ville d'Arès. Vous pourrez alors visualiser l'état de votre compte, vos factures et payer par carte bancaire à l'aide d'identifiants de connexion fournis lors d'une première inscription.

Pour les familles séparées/gardes alternées, une facturation séparée est possible. Chaque parent devra alors remplir un DUI. Un compte famille distinct sera créé pour chaque parent qui fera les demandes de réservation sur les périodes qui le concernent. Chaque compte sera rattaché à l'enfant. (Selon le cas joindre la décision de justice ou le calendrier de garde). L'accueil périscolaire étant facturé sur la base d'un forfait mensuel, un mois ne peut être scindé. Toutefois, chacun des responsables de(s) l'enfant(s) pourra régler la prestation un mois sur deux.

Vous recevez chaque début de mois une notification par mail de la mise en ligne de votre facture sur le portail famille. Les factures impayées à la date d'échéance généreront un titre de recette exécutoire émis par la collectivité à l'encontre de la famille débitrice pour le montant restant à payer.

Vous pouvez également télécharger le DUI sur le site Internet depuis votre compte famille, ou dans la rubrique "Enfance Jeunesse" puis "documents à télécharger"

► Service Enfance Jeunesse

☎ 05.24.18.30.47 enfancejeunesse@ville-ares.fr

Du lundi au jeudi 8h30- 12h/13h30 - 18h (17h le vendredi)
Mairie d'Arès 7, rue Pierre Pauilhac 33740 Arès

- Inscriptions scolaires (toutes les infos sur www.ville-ares.fr rubrique Enfance Jeunesse/ Inscriptions scolaires)
- Retour des dossiers d'inscription à l'escalade (uniquement pour les enfants domiciliés et/ou scolarisés hors commune)
- Pour toutes questions suggestions ou observations liées à la petite enfance, à la jeunesse, à la vie scolaire aux sports.

Activités et services

Les jours, horaires, lieux d'accueil et programmes d'activités proposés par les différentes structures municipales sont susceptibles d'être modifiés en fonction des effectifs. Certaines activités étant soumises à des capacités d'accueil maximales, peuvent entraîner la mise sur liste d'attente ou un refus d'inscription. Les tarifs sont calculés en fonction de votre quotient familial, sauf pour certaines activités à tarif unique (restauration scolaire, multisports et escalade). Les programmes des activités et/ou les menus de l'Accueil de Loisirs, des mercredis et de Sports Vacances sont disponibles sur le site Internet 10 jours avant le début de chaque période.

► Restauration scolaire

☎ 06.29.53.34.85 ou Espace Famille 05.56.60.18.69

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 12h à 13h30

Deux services de 40 minutes chacun environ. Un réfectoire dans chaque école.

Le tarif est révisé chaque année par délibération du Conseil Municipal au 1^{er} janvier. La présence des enfants est comptabilisée quotidiennement par un agent municipal. Seuls les repas pris par l'enfant sont facturés.

INSCRIPTION : Complétez le DUI et retournez-le à l'Espace Famille.

Modes de paiement : *prélèvement bancaire, carte bancaire depuis le portail famille, chèque (à l'ordre du Trésor Public), espèces à l'Espace Famille. Facturation mensuelle à mois échu sur le compte famille.*

► Multisports 6/10 ans

☎ 06.73.68.61.06 sport@ville-ares.fr

CP CE1 : Lundi ou mardi de 17h à 18h

CE2 CM1 CM2 : Jeudi ou vendredi de 17h à 18h.

Les enfants scolarisés à Arès sont pris en charge par les animateurs dans la cour de l'école dès la sortie des classes à 16h30. Un moment libre est mis en place pour les enfants qui désirent se changer et goûter. Les séances débutent dans la salle des sports à 17h00. Les parents doivent venir chercher les enfants à 18h00 précises. Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire y seront accompagnés par un animateur.

Activité proposée en partenariat avec le Département de la Gironde.



Jim VIREPINTE

PRÉ INSCRIPTION : Complétez le DUI et retournez-le à l'Espace Famille. Validation de l'inscription à la rentrée scolaire.

NOUVEAU ! Paiement à l'Espace Famille : *prélèvement bancaire, carte bancaire depuis le portail famille, chèque ou espèces.*

► Escalade du CE1 à la 6ème

☎ 06.73.68.61.06 sport@ville-ares.fr

Le vendredi soir et le mercredi

Salle des sports

Les enfants scolarisés ou domiciliés à Arès sont prioritaires. Groupes de 10 enfants.

- Le vendredi de 17h à 18h : les enfants scolarisés à Arès sont pris en charge par les animateurs dans l'enceinte de l'école dès la sortie des classes à 16h30. Les parents doivent venir chercher les enfants à 18h précises. Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire y seront accompagnés par un animateur.

- Le mercredi : RDV directement à la salle des sports. (5 séances d'une heure entre 10h et 12h15 et 14h00 et 17h30)



Christophe MAGUER

PRÉ INSCRIPTION : Complétez le DUI et retournez-le à l'Espace Famille

Les groupes sont constitués selon l'âge et le niveau de l'enfant. L'animateur vous contactera au cours de la 1^{ère} quinzaine du mois de septembre et vous indiquera le jour et le créneau horaire attribué.

NOUVEAU ! Paiement à l'Espace Famille : *prélèvement bancaire, carte bancaire depuis le portail famille, chèque ou espèces.*

Cotisation annuelle pour l'école multisports et/ou l'activité escalade : 20 euros par activité puis 5 euros par enfant supplémentaire de la même famille inscrit à la même activité.

Les enfants domiciliés hors commune devront remplir le dossier escalade "hors commune", disponible en mairie et sur le site Internet de la Ville (tarifs : nous consulter)

▶ Accueil Périscolaire Elémentaire

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 7h15 - 8h45 et 16h30 - 19h

☎ 06.18.27.24.98 ou Espace Famille 05.56.60.18.69

CP/CE1
CE2/CM1/CM2 } Ecole élémentaire Accès par le portillon en face de l'Espace Famille

INSCRIPTION : Complétez le DUI et retournez-le à l'Espace Famille.



Camille GUSTON
Directrice de l'APS Elémentaire
et de l'Accueil de loisirs

▶ Accueil Périscolaire Maternelle

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 7h15 - 8h45 et 16h30 - 19h

☎ 06.16.18.12.39 ou Espace Famille 05.56.60.18.69

Petites sections : Ecole maternelle
Moyennes et grandes sections : Ecole élémentaire préfabriqué. Accès portillon face à l'Espace Famille.

INSCRIPTION : Complétez le DUI et retournez-le à l'Espace Famille.



Karine LEGLISE
Directrice de l'APS Maternelle
et de l'Accueil de loisirs

▶ Accueil de Loisirs

☎ 05.56.60.14.46 ou Espace Famille 05.56.60.18.69

Vacances scolaires (sauf Noël) : Accueil à la journée

Arrivée entre 7h15 et 9h / Sortie entre 17h et 19h

NOUVEAU ! Sports vacances durant toutes les petites vacances scolaires. La ville propose un programme d'activités à dominante sportive afin de permettre aux enfants âgés de 9 ans révolus à 12 ans, de découvrir une large palette de pratiques sportives. Présence obligatoire sur 3 jours. Activité proposée en partenariat avec le Département de la Gironde.



Mercredis : Accueil à la journée ou uniquement le matin

Journée : Arrivée entre 7h15 et 9h / Départ entre 17h et 19h

Matinée sans repas : Arrivée entre 7h15 et 9h / Départ entre 11h55 et 12h10.

Matinée avec repas : Arrivée entre 7h15 et 9h / Départ entre 13h55 et 14h10.

Accueil de loisirs : 34, allée du Domaine des Lugées

INSCRIPTION : Complétez le DUI + feuille de présence des mercredis. Retour à l'Espace Famille.

Inscription possible dès que l'enfant est inscrit à l'école. Les activités ont lieu de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Modes de paiement de l'Accueil périscolaire, Accueil de Loisirs : prélèvement bancaire, carte bancaire depuis le portail famille, chèque (à l'ordre du Trésor Public), espèces. Facturation mensuelle à mois échu sur le compte famille.

Les chèques CESU sont acceptés pour les enfants jusqu'à 12 ans. (Attention le paiement par e-Cesu n'est pas possible).

Tarifs

Quotient Familial	Vacances / Sports Vacances	Mercredi			Accueil Périscolaire les jours d'école			Multisports	Escalade	Restauration scolaire
	Journée repas et goûter inclus	Journée repas et goûter inclus	Matin Repas inclus	Matin sans repas	Matin et soir	Matin	Soir	Cotisation annuelle	Cotisation annuelle	Prix unitaire
400	7,50 €	7,50 €	4,00 €	3,00 €	Forfait mensuel			20 € 5€ par enfant supplémentaire	20 € 5€ par enfant supplémentaire	2,14 € Tarif réévalué chaque année au 1 ^{er} janvier
401 à 600	8,50 €	8,50 €	5,50 €	4,50 €	23,00 €	11,50 €	11,50 €			
601 à 800	9,50 €	9,50 €	7,00 €	6,00 €	36,00 €	18,00 €	18,00 €			
801 à 1000	10,50 €	10,50 €	7,50 €	7,00 €	45,00 €	22,50 €	22,50 €			
1001 à 1200	11,00 €	11,00 €	8,00 €	7,50 €	51,00 €	25,50 €	25,50 €			
1201 à 1600	11,50 €	11,50 €	8,50 €	8,00 €	57,00 €	28,50 €	28,50 €			
1601 à 2600	12,50 €	12,50 €	9,00 €	8,50 €	60,00 €	30,00 €	30,00 €			
2601 et plus	13,50 €	13,50 €	9,50 €	9,00 €	68,00 €	34,00 €	34,00 €			
Communes extérieures	23,50 €	23,50 €	20,00 €	16,50 €		Accueil occasionnel Matin	Accueil occasionnel Soir		Inscription selon places disponibles Nous consulter	
						4,50 €	4,50 €			
					Gratuit à partir du 3ème enfant					

Périodes scolaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H15 8H45	Accueil périscolaire (dans les écoles) Accueil échelonné des enfants	Accueil périscolaire Accueil échelonné des enfants	DOMAINE DES LUGÉES Accueil échelonné des enfants	Accueil périscolaire Accueil échelonné des enfants	Accueil périscolaire Accueil échelonné des enfants
9h00	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps d'activités	Temps scolaire	Temps scolaire
12h00	Sortie ou	Sortie ou	Sortie ou	Sortie ou	Sortie ou
12h00 13h20	Restauration scolaire pause méridienne	Restauration scolaire pause méridienne	Déjeuner	Restauration scolaire pause méridienne	Restauration scolaire pause méridienne
13h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps d'activités	Temps scolaire	Temps scolaire
16h30	Sortie ou	Sortie ou		Sortie ou	Sortie ou
19h00	Multisports Salle des sports ou en l'extérieur	Multisports Salle des sports ou en l'extérieur	17h Sortie ou	Multisports Salle des sports ou en l'extérieur	Escalade Multi- sports
	18h Sortie ou	18h Sortie ou		18h Sortie ou	18h Sortie ou
	Accueil Périscolaire (dans les écoles) Départ échelonné des enfants	Accueil Périscolaire Départ échelonné des enfants	Départ Échelonné des enfants	Accueil Périscolaire Départ échelonné des enfants	Accueil Périscolaire Départ échelonné des enfants

Accueil de Loisirs - Vacances (sauf Noël) / Sports Vacances (sauf été et Noël) : Domaine des lugées

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H15/9H00	Accueil échelonné des enfants	Accueil échelonné des enfants	Accueil échelonné des enfants	Accueil échelonné des enfants	Accueil échelonné des enfants
9H00/12H00	Activités	Activités	Activités	Activités	Activités
12H00/13H30	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
13H30/17H00	Activités	Activités	Activités	Activités	Activités
17h00/19h00	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants

Aucune arrivée ou départ ne sont autorisés durant le temps des activités.

La sécurité de l'enfant nécessite de la part des parents le strict respect des horaires des accueils collectifs